



# Inserm

La science pour la santé  
From science to health

## Département des Ressources Humaines

Bureau de la Politique Sociale

Elections

DRH/BPS/PES/MCH/n° 2019-5

### LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2014 modifié portant création du comité technique d'établissement public de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2018 modifiant certaines dispositions relatives aux instances de représentation du personnel de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu les procès-verbaux du 7 décembre 2018 établis par le bureau de vote en charge du dépouillement de l'élection du comité technique d'établissement public,

DECIDE :

**Art. 1<sup>er</sup>** – Sont membres du Comité technique d'établissement public de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale en tant que représentants de l'établissement :

- Dr Gilles BLOCH, Président-directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, Président ;
- Claire GIRY, Directrice générale déléguée de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

**Art. 2** – Sont membres du Comité technique d'établissement public de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale en tant que représentants du personnel.

Organisations syndicales	Titulaires	Suppléants
SGEN-CFDT Recherche EPST	Vanessa CHARRIER DECONCLOIS Régis BOBE Anne-Marie MARTY Jean-Luc CARRIER	Izolina LOPES Véronique MASSARI François COULIER Délia FERNANDES
SNCS-FSU	Sylvie BABAJKO Philippe RATAJCZAK	Ghislaine GUILLEMAIN Catherine COIRAULT
SNPTES	Yannick HOMMET Florence BAYEUX	Marina TINEL Olivier GRIBOUVAL
SNTRS-CGT	Jean KISTER Claudia GALLINA-MULLER	Gilles MERCIER Carlos LABAT ETCHEVERRY

**Art. 3** – Le mandat des membres du Comité technique d'établissement public de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale est de 4 ans, prend effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2019.

**Art. 3** – En cas d'empêchement de Monsieur Gilles BLOCH, le comité technique d'établissement public est présidé par Madame Claire GIRY.

Fait à Paris, le - 1 FEV. 2019

Le Président-directeur général



Dr Gilles BLOCH